



Fuites d'eau après achat maison

Par **xavi**, le **08/08/2010** à **14:13**

Bonjour,
bonjour ,

J'ai acheté une maison il y a 15 jours (acte de vente signé) à un particulier sans passer par agence et en mettant en pression les canalisations on s'est rendu compte qu'on avait une grosse fuite d'eau sous la baignoire sur un tuyau partant en sol .

De ce fait nous avons appelé un ami artisan plombier qui est venu constater les dégâts et nous a appris que nos tuyaux étaient pourris et qu'il faudrait refaire toute l'installation .

Auparavant comme nous avons eu les clés avant la signature j'avais déjà détecté des fuites en combles que j'avais refais la proprio au noir sans facture.

Un recours est-il possible ? Pour moi c'est à l'ancienne proprio de faire les réparations à ses frais.

Pouvez-vous me renseigner au plus vite sachant qu'en ce moment je dors à l'hôtel

merci de votre compréhension

Par **sosjuju**, le **08/08/2010** à **17:56**

bonjour,

ce genre de problème aurait pu être découvert par vos soins lors de vos visites avant l'achat.

N'est pas un vice caché un vice apparent et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.

C'est pour cela qu'il est conseillé lors des visites pré-achat d'ouvrir en grand tous les robinets...

Si sur l'acte de vente il y a en plus inscrit que c'est une vente "en l'état" ce problème a toute

les chances d'être le votre à présent et non pas celui du vendeur.
bon courage